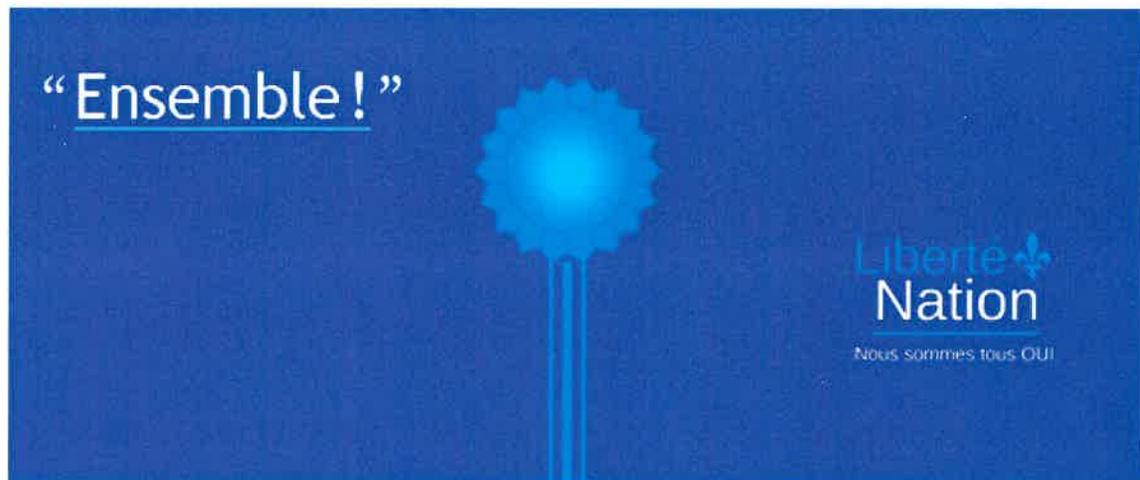


PROJET LIBERTÉ-NATION



Conception Me Guy Bertrand
Tous droits réservés © 2019 Me Guy Bertrand

TEXTE FONDATEUR DU PROJET LIBERTÉ-NATION

ET

CRÉATION DU RÉSEAU LIBERTÉ-NATION

Québec, le 17 février 2020

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	6
I - Sommaire du Projet Liberté-Nation	10
Introduction	10
Politique fiction ou réalisme?	10
Un statut d'États autonomes pour les régions et un statut de pays pour la nation québécoise	10
Les régions : le fondement même du Québec.....	10
Problématique : l'impuissance des régions	11
Inversement de la chaîne de pouvoirs.....	11
Partage des pouvoirs entre les 17 États et la République fédérale du Québec	12
Statut de pays pour la nation québécoise	12
Création d'une fédération typiquement québécoise de régions autonomes au sein de la République fédérale du Québec.....	13
Le concept fédératif d'Alphonse Desjardins : une inspiration.....	13
Refondation du Québec à partir de ses régions, avec la majorité francophone, les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones.....	15
Les liens pour télécharger et consulter gratuitement le Projet Liberté-Nation	15
II – Conception du Projet Liberté-Nation	15
A – Les objectifs du Projet Liberté-Nation : pour les régions et la nation québécoise.....	15
B – L'objet permettant de réaliser le Projet Liberté-Nation.....	16
C – Le moyen pour réussir le Projet Liberté-Nation	16
III – Justification de l'objet ou du produit (la République fédérale du Québec) par un plan d'affaires.....	17
A – Étude des besoins	17
B – Étude de marché.....	18
C – Étude de faisabilité	18
D – Étude d'impacts.....	19
E- Étude d'opportunité	20
L'Avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec.....	20
La création de la République fédérale du Québec : Ce n'est pas une affaire d'argent	21
IV – Illustration de la République fédérale du Québec / par une maquette	22

La maquette permettra de dégager les grandes lignes de la RFQ :.....	22
La maquette de la RFQ / Une réponse à de multiples questions	23
La maquette permettra d'illustrer la République fédérale du Québec :.....	23
La maquette de la RFQ présentera aussi le traité d'alliance proposé au Canada.	24
La maquette de la RFQ fera voir les organes communs à l'État québécois et à l'État canadien advenant la signature d'un traité d'alliance.	25
La maquette de la République fédérale du Québec sera neutre et objective	25
V – Formation d'un réseau sociopolitique Liberté-Nation	25
L'objectif du Réseau Liberté-Nation.....	24
L'aspect social et humain du Réseau Liberté-Nation.....	25
L'aspect politique du Réseau Liberté-Nation	27
Réflexion sur la Constitution de la République fédérale du Québec.....	27
Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs	27
1 – Pouvoirs du Parlement de la République fédérale du Québec.....	27
2 – Pouvoirs exclusifs des Parlements des 17 États de la RFQ	28
3 – Pouvoirs partagés.....	28
4 – Pouvoir résiduaire	29
5. Interprétation des tribunaux à l'égard du partage des pouvoirs législatifs	29
VI – Création de la République fédérale du Québec par un plan d'action.....	29
✓ 1 ^{re} étape : Prise du pouvoir par les régions	29
✓ 2 ^e étape : Subsidièrement un parti circonstanciel pour réaliser le Projet Liberté-Nation	31
✓ 3 ^e étape : Élection mandatoire portant uniquement sur la création de la République fédérale du Québec	32
✓ 4 ^e étape : Formation d'un gouvernement majoritaire	32
✓ 5 ^e étape : Concertation et participation pour refonder le Québec	32
✓ 6 ^e étape : Création même du produit (RFQ).....	33
✓ 7 ^e étape : Études de la documentation en Commission parlementaire.....	34
✓ 8 ^e étape : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale.....	34
VII – Promotion de la République fédérale du Québec (l'objet ou le produit) par un plan de marketing et de communication	34
A – Plan de marketing.....	34
1 – En marketing, on ne fait pas la promotion d'un objectif, mais celle d'un produit.	34

2 – En marketing, on ne fait pas non plus la promotion de l’usine (le moyen pour créer le produit), mais plutôt celle du produit.	35
3 – En marketing, au-delà de la guerre des opinions, il y a la guerre des perceptions.	35
4 – En marketing, on n’utilise pas, même en apparence, une marque de commerce controversée.	36
B – Plan de communication	36
1 – En communication, il faut déterminer le public-cible qui a un lien direct avec l’objectif recherché.	36
2 – En communication, il faut un message vaste, percutant et éducatif.	36
3 – En communication, il faut des porte-parole exceptionnels, ce que ne seront pas les députés au stade de la consultation populaire.	37
4 – En communication, il faut parfois plusieurs porte-parole	37
5 – En communication, on doit toujours confier la transmission du message publicitaire à une personnalité non controversée ou neutre.	38
VIII – Ratification de la République fédérale du Québec par une consultation populaire	39
A – Questions à caractère consultatif.....	39
B – Une seule question à caractère décisif.....	40
C – Formation d’un gouvernement d’Unité nationale	40
D – Négociations avec le Canada	40
IX – Réalisation du Projet Liberté-Nation, par une déclaration d’indépendance nationale	41
A – Déclaration d’indépendance nationale	41
B – Démission du gouvernement d’Unité nationale, suivie d’élections générales	41
X – Véritable portée du Projet Liberté-Nation	42
L’indépendance, la stature d’un peuple	42
L’indépendance du Québec c’est l’indépendance du Canada français	42
L’indépendance : une continuité historique.....	43
Avoir, Pouvoir et Vouloir ensemble : devise du Projet Liberté-Nation	43
L’Avoir : Avons-nous tout ce qu’il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation?	43
Le Pouvoir : Pouvons-nous réaliser Projet Liberté-Nation?.....	44
Le Vouloir ensemble: Voulons-nous réaliser ensemble le Projet Liberté-Nation?.....	44
XI – Comme mot de la fin	44
Le Projet Liberté-Nation est fondé sur un nécessaire consensus.....	44
Réconciliation des besoins.....	45
Le caractère permanent du Canada français au Québec.....	45

Implication essentielle des élus municipaux pour réaliser le PLN.....	45
L'indépendance, une affaire positive	46
L'indépendance, une affaire interne	46
Leadership des régions	47
Le droit à l'autodétermination du peuple québécois et le Projet Liberté-Nation.....	48
Le Pays québécois comme une mosaïque	48
Le parachèvement du Pays québécois : l'affaire d'un peuple et non d'un sauveur.....	49
ANNEXE 1.....	50
ANNEXE 2	53
ANNEXE 3	56

Préambule

Mon testament politique

CE PREMIER JOUR DE MAI
DE L'AN DEUX MILLE QUINZE

Je, soussigné, Me Guy Bertrand, avocat et patriote québécois,
désire m'adresser comme suit à mes héritiers :

À ma femme Lisette, que j'aime tant,
Et qui a su, tout au cours de ma vie, parfois tumultueuse,
Me conseiller, m'encourager et m'inspirer.

À mes enfants : Johanne, Jean-François,
Marie-France et Dominique,
Qui m'ont supporté en toutes circonstances
Et qui ont su, mieux que quiconque
Comprendre pourquoi j'ai choisi pendant cinq ans
De vivre à la canadienne.

À mes petits-enfants : Stéphanie, Claudia, Mia,
Emmanuelle, Alycia, Xavier, Alexis, William et Victoria;
Qui, un jour, j'en suis convaincu,
prendront le flambeau de ma patrie québécoise
Là où je l'aurai laissée.

À mes frères Indiens et autochtones,
Avec qui nous partageons le Québec français,
Eux qui nous ont accueillis et aidés lorsque nos ancêtres
Ont débarqué en Amérique et fondé notre pays.

À mes compatriotes de langue anglaise,
Avec qui nous avons, malgré nos différends,
Édifié la plus grande démocratie du monde.

À mes compatriotes allophones,
Qui sont venus de tous les pays de la terre
Pour habiter parmi nous
Apportant avec eux leur richesse culturelle
Ennobliant ainsi notre culture.

Et enfin, à tous mes compatriotes de langue française,
Qui portent en leur cœur la fierté de l'être Québécois
Et du vivre en français.

À vous tous, je lègue l'héritage le plus précieux
Que mes ancêtres et mes parents m'ont donné
Soit la langue française qui est le fondement même
De l'être Québécois, de son peuple et de son pays.

Je voudrais que vous soyez conscients de la nécessité
De protéger et de promouvoir le Québec français
Qui est fragile comme du verre de cristal
À cause de sa situation en Amérique du Nord.

Sans une langue, l'être humain n'est pas.
Le peuple non plus.
Sans sa langue, l'être Québécois n'existe pas.
Le peuple québécois non plus.

Toute menace à la langue, si minime soit-elle,
S'attaque à l'être Québécois,
Et à son existence-même,
En son cœur et en son esprit.

Sachez que lorsque nous portons atteinte
À l'intégrité de notre langue,
Ou que, sans égard, nous la laissons aller à l'abandon,
Il y a péril en la demeure.
Péril auquel nous sommes nous-mêmes exposés.

À vous tous, je lègue aussi
Mon Projet Liberté-Nation,
Et toutes les idées qui y sont contenues
(Ce sont les idées qui mènent le monde),
Pour vous rappeler que rien n'est plus précieux
Pour soi-même et pour son peuple, que la liberté.

Pour vous rappeler aussi que la nation Québécoise,
Minoritaire au sein du Canada, n'est pas libre,
Puisqu'il lui est interdit par la Constitution
De la nation majoritairement anglophone,
D'adopter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts,
De signer tous ses traités,
D'être présente dans les instances internationales,
Et de participer aux Jeux olympiques
Sous les couleurs du drapeau fleurdelisé.
Je voudrais aussi que mes idées vous permettent
De trouver ensemble le chemin qui mènera
La nation Québécoise à une véritable liberté,
Liberté qui ne sera plus enchaînée par la Constitution canadienne.

Enfin je vous implore de trouver un consensus
Au sein de la population québécoise
Qui vous permettra, tous ensemble,
De réaliser l'indépendance du Québec,
Qui n'est rien d'autre
Que la stature du peuple québécois
Devenu adulte, mature, et capable
De prendre ses responsabilités
Et de se libérer de la tutelle canadienne.

Mais pour réussir à parachever le pays Québécois
Qui existe déjà dans les faits (de facto)
Même s'il est inexistant en droit (de jure)
Je prie les indépendantistes
De cesser de se diviser et de se quereller
Sur la place publique et dans les médias.

Mon père me répétait souvent
Que toute famille divisée sur elle-même
Finit par périr.
Il en va de même de la famille indépendantiste.
Si elle ne se ressaisit pas, elle finira par périr.
Et je crois malheureusement que la régression
Est déjà commencée
Avec la création de multiples partis indépendantistes.

Je suis conscient que ce sont ces querelles intestines
Qui fatiguent notre peuple,
Lui qui n'a jamais aimé la chicane,
Et non les paroles et les actions de nos leaders
En faveur du pays Québécois.

Sans un virage radical visant l'union des forces indépendantistes,
Comme je le propose dans le Projet Liberté-Nation,
C'est l'indépendance nationale du Québec
Qui sera retardée
Et la liberté de la nation Québécoise
Qui demeurera enchaînée à la Constitution canadienne
Pour un long moment encore.

Enfin, je me permets de souligner
Que l'approche du mouvement indépendantiste
Ne respecte pas la structure du Québec
Dans lequel vivent les Québécois.

La base du pays Québécois, son élément premier,
Ce sont ses régions.
La réalité dans laquelle évolue chaque québécois
Est d'abord et avant tout régionale.

Ainsi, l'indépendance du Québec ne saurait se réaliser
Sans l'accord de chacune de ses régions,
Un accord qui devrait être conditionnel
À l'obtention de tous les pouvoirs
Et de toutes les ressources nécessaires
À leur autonomie et à leur développement.

Il revient donc aux régions
D'assumer le leadership de tout projet d'indépendance du Québec.
Pour ce faire, je leur propose
De demander le statut d'État,
À l'image des États américains, des États fédérés d'Autriche,
Des cantons suisses ou des provinces canadiennes.

Je leur suggère aussi de se fédérer
Dans une république indépendante et de langue française.
Soit la République fédérale du Québec,
Où elles seraient représentées dans un Sénat,
Et une Chambre des représentants.

Il appartiendra aux régions elles-mêmes,
Lors de la refondation du Québec,
Avec nos compatriotes autochtones,
Anglophones et allophones,
De définir avec l'État central québécois l'étendue
De leurs pouvoirs et de leurs compétences,
En matière législative, exécutive et judiciaire,
Dans un Québec indépendant.

Merci à vous tous de m'avoir permis
De travailler toute ma vie durant
À la réalisation d'un idéal collectif et profondément humain,
Soit celui de donner la pleine liberté à mon peuple.
Je vous aime et, quoi qu'il arrive, j'ai le sentiment
Que je dormirai au fond de vos cœurs.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Québec,
Capitale de la future République fédérale du Québec
Que j'espère voir naître avant de quitter ce monde,
Pour rejoindre nos ancêtres et nos bâtisseurs
Qui ont travaillé si fort à faire de la Nation québécoise

Autre chose qu'une nation inachevée.

Me Guy Bertrand

Fait à Québec, ce 1^e mai 2015

I - Sommaire du Projet Liberté-Nation

Introduction

Le Projet Liberté-Nation (ci-après le PLN) est un ouvrage conçu et développé par Me Guy Bertrand, avocat constitutionnaliste, sur une période de 10 ans. Cette œuvre que l'on peut télécharger gratuitement à partir de la page Facebook Projet Liberté-Nation (officiel) comprend, en mars 2019, trois tomes, un sommaire, un documentaire et le profil de chacune des 17 régions administratives du Québec.

Révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation, le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut constitutionnel d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec (ci-après RFQ), pour faire de la nation québécoise une nation libre, pacifique, moderne et prospère qui sera séparée d'Ottawa et de la Constitution canadienne sans être séparée des Canadiens.

Le Projet Liberté-Nation permettra ainsi à ces 17 États de jouir de tous les pouvoirs qui leur sont nécessaires en matière politique, juridique, économique et financière, pour façonner leur avenir au sein du pays québécois, conformément à leurs spécificités. Le PLN reconnaîtra aussi aux peuples autochtones du Québec tous les droits qui leur seront dévolus, compris le droit à l'autonomie gouvernementale.

Politique fiction ou réalisme?

Le Projet Liberté-Nation se veut une prospective, un regard vers l'avant, une façon nouvelle d'envisager notre avenir, une sorte de projet futuriste, que certains pourraient qualifier de politique-fiction, mais qui est en même temps réaliste, pour imaginer ce que serait la province canadienne de Québec dans les années 2030.

Un statut d'États autonomes pour les régions et un statut de pays pour la nation québécoise

Le PLN permettra aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut constitutionnel d'États autonomes (avec un parlement, un gouvernement et des tribunaux) unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec, pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Les régions : le fondement même du Québec

Cette approche régionale, portant sur l'avenir et la gouvernance du pays québécois, nous permet de revenir aux sources et au fondement premier des 17 régions qui constituent ce pays.

En se projetant dans le futur, on peut déjà imaginer la prospérité, la modernité et la liberté que connaîtrait la nation québécoise grâce à l'autonomie gouvernementale de ses régions et à celle de ses peuples autochtones.

Et qui dit régions dit terroirs. Fort de l'étendue et de la grande diversité de ses espaces, le Québec possède des richesses naturelles et culturelles extraordinaires qui lui donnent la capacité de développer considérablement ses terroirs, comme il a déjà commencé à le faire avec beaucoup de passion et de succès.

Grâce aux particularités de ses différents écosystèmes naturels et aux multiples savoir-faire – ancestraux ou traditionnels, acquis, empruntés ou émergents de ceux qui les habitent et les exploitent, le Québec regorge de ressources qui lui permettent de combattre la standardisation des goûts et de la culture par l'affirmation de l'originalité et de l'abondance de ses terroirs.

Avec l'avènement du Pays québécois, les 17 États autonomes qui le constitueront pourront développer et enrichir leur patrimoine immatériel. Ils pourront aussi faire rayonner sans limites et par-delà les frontières l'unicité et la typicité de leurs produits et traditions.

Problématique : l'impuissance des régions

Malheureusement, dans le contexte politique actuel, nos régions sont impuissantes. En effet, elles ne disposent pas de tous les leviers politiques, juridiques et économiques qui leur permettraient d'assurer leur plein développement.

Elles ne jouissent pas non plus de l'autonomie gouvernementale requise pour façonner leur avenir selon leurs spécificités.

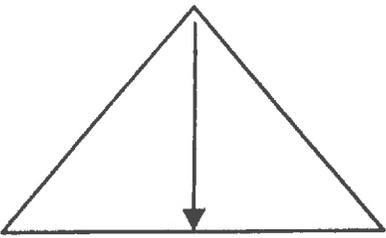
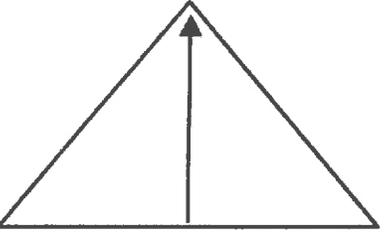
Il ne leur est pas permis de prendre en main leur destinée comme elles le souhaiteraient. Elles demeurent entièrement tributaires du gouvernement du Québec qui, à son tour, est en partie dépendant du gouvernement d'Ottawa.

En effet, pour chaque projet, nos régions doivent quémander leur part de financement auprès du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa.

Inversement de la chaîne de pouvoirs

La subordination actuelle de nos 17 régions administratives au gouvernement du Québec signifie que la chaîne de pouvoirs s'exerce du **haut vers le bas**, soit du Québec vers les régions.

Ce que propose le Projet Liberté-Nation, c'est d'inverser cette chaîne de pouvoirs pour qu'elle s'exerce désormais du **bas vers le haut**, soit des régions vers le gouvernement du Québec. Ce dernier serait alors soumis à la volonté et aux attentes des régions.

<p>Chaîne de pouvoirs actuelle :</p> <p>DU HAUT VERS LE BAS</p>	<p>National</p>  <p>Régions</p>
<p>Chaîne de pouvoirs National proposée:</p> <p>DU BAS VERS LE HAUT</p>	<p>National</p>  <p>Régions</p>

Partage des pouvoirs entre les 17 États et la République fédérale du Québec

Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin à la paralysie qui afflige actuellement nos régions : c'est de partager les pouvoirs constitutionnels entre la République fédérale du Québec et les futurs États régionaux, une fois que le Québec aura obtenu son statut de pays. On parle notamment ici du partage :

- des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire;
- des pouvoirs politiques et économiques décisionnels;
- des pouvoirs d'imposition et de taxation;
- des redevances, ou des revenus provenant de l'exploitation des matières premières ou des ressources naturelles.

Statut de pays pour la nation québécoise

Ces partages passent par l'autonomie gouvernementale des régions, laquelle passe par la République fédérale du Québec qui, elle, ne pourra se réaliser que si le Québec acquiert le statut de pays.

Création d'une fédération typiquement québécoise de régions autonomes au sein de la République fédérale du Québec

L'inversion de la chaîne de pouvoirs sera possible grâce à la création d'une fédération typiquement québécoise d'États régionaux, autonomes et unis au sein d'une république francophone et autochtone : la République fédérale du Québec.

Ces États régionaux jouiront de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur développement politique, culturel, économique et social.

Ils ressembleront aux 10 provinces dans la Fédération canadienne, aux 50 États américains, aux neuf États fédérés d'Autriche, aux 16 Länder de l'Allemagne ou encore aux 26 cantons de la Suisse.

Le concept fédératif d'Alphonse Desjardins : une inspiration

L'histoire de la Fédération des caisses Desjardins du Québec nous permet de comprendre que les Québécois sont fédératifs. Le fondateur de cette Fédération, Alphonse Desjardins, a réalisé que l'implantation de caisses locales et régionales, c'était bien, mais que l'implantation de caisses régionales qui conserveraient leur autonomie tout en s'unissant au sein d'une fédération, c'était mieux.

C'est ainsi que des milliers de caisses autonomes et fédérées du Québec, qui ont su développer leur potentiel régional tout en mettant ensemble certaines affaires communes à toutes, via leur fédération, sont devenues une force de calibre mondial.

Wikipédia nous apprend que le Mouvement des caisses Desjardins, un système de caisses populaires fondé en 1900 par Alphonse Desjardins, est considéré par la revue spécialisée *The Banker* comme l'une des plus importantes institutions financières au monde. Le Mouvement des caisses Desjardins figure également parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada.

« Aujourd'hui, le Mouvement Desjardins joue un rôle majeur dans l'économie québécoise et rivalise avec les sept banques à charte fédérale canadienne. Desjardins continue de trôner parmi les 100 plus grandes institutions financières au monde et se classe aussi au 18^e rang du Top 25 de l'Amérique du Nord. »

C'est ainsi que je me suis inspiré du concept fédératif d'Alphonse Desjardins pour imaginer, concevoir, élaborer et exposer le Projet Liberté-Nation.

Le PLN permettra à nos 17 régions d'obtenir le statut d'États autonomes qui accepteront de s'unir et de se fédérer au sein de la République fédérale du Québec comme l'ont fait les caisses locales et régionales Desjardins.

Il nous reste à espérer que le PLN connaîtra un aussi grand succès que la Fédération des caisses Desjardins; et pourquoi pas?

**Claude Béland, ex directeur-général du Mouvement Desjardins s'est prononcé en faveur du
Projet Liberté-Nation**

Le 12 janvier 2019, le vice-président du Réseau Liberté-Nation Michel J. Grenier a écrit à Claude Béland pour savoir pourquoi il s'était inscrit à Projet Liberté-Nation. Voici la question et la réponse:

MJG " Dites-moi Claude qu'est-ce qui vous a convaincu d'adhérer au Projet Liberté-Nation ?

CB "J'ai souvent proposé qu'il soit dit aux Québécois et Québécoises ce que sera la Québec s'il devient indépendant.

Dire qu'il faut être une nation nationale, sans dire comment cette nation sera organisée, qui la dirigera, quel sera le mode de scrutin pour élire les dirigeants, etc..., n'est pas suffisant.

Or, Me Guy Bertrand propose que toutes les régions du Québec soient parties prenantes de cette indépendance, c'est-à-dire que chacune des régions devienne membre d'une république.

Chacune d'elles aura son propre gouvernement, puisque toutes les régions du Québec ne sont pas identiques.

Chacune aura le pouvoir d'administrer. Chacune sera membre d'une république, et chacune aura son gouvernement pour faire en sorte que, différentes les unes des autres, chacune ait la responsabilité de développer librement son coin de pays.

Cela me fait penser aux caisses populaires, aux temps où on comptait plus de 1000 caisses réparties dans chacune des régions du Québec.

Desjardins était le gouvernement central dont les élus étaient les représentants des régions.

Les caisses de chacune des régions étaient libres de créer une grande organisation qui développait efficacement chacune de leurs régions.

C'est le système Liberté-Nation.

J'ai pensé que je pouvais témoigner des pour et contre d'un tel système puisqu'il n'existe pas de systèmes parfaits (ce sont les citoyens qui doivent l'être.)

Voilà ! J'ai dit pourquoi je trouvais ce projet intéressant. »

Refondation du Québec à partir de ses régions, avec la majorité francophone, les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones

Cependant, la République fédérale du Québec ne pourra naître que dans la mesure où on acceptera de refonder le Québec à partir de ses régions en invitant les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones, les allophones, les Acadiens et la majorité francophone à participer à cet acte de naissance.

C'est alors que nous réussirons à faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère. Cette nouvelle nation sera assurément capable des plus grands exploits, sur le plan social, culturel, économique, environnemental et politique.

Il en sera ainsi parce que la nation québécoise s'appuiera sur la force et le dynamisme de ses régions devenues des États autonomes et unis dans une fédération typiquement québécoise au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec, dans le cadre du Projet Liberté-Nation.

Les liens pour télécharger et consulter gratuitement le Projet Liberté-Nation

Vous pouvez consulter en ligne et télécharger gratuitement l'ouvrage complet et la documentation du Projet Liberté-Nation menant à la République fédérale du Québec et au parachèvement du pays québécois à partir de liens qui apparaissent à l'annexe 1.

II – Conception du Projet Liberté-Nation

Le Projet Liberté-Nation a été conçu en tenant compte de trois critères qui doivent guider tout concepteur, à savoir un objectif, un objet ou un produit, et un moyen.

A – Les objectifs du Projet Liberté-Nation : pour les régions et la nation québécoise

1^{er} objectif : Permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec.

2^e objectif : Permettre au Québec d'obtenir le statut de pays pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne, prospère et séparée d'Ottawa et de la Constitution canadienne sans pour autant être séparée des Canadiens.

Rappelons que les 17 régions administratives du Québec sont complètement impuissantes dans le cadre constitutionnel canadien.

Rappelons aussi que la nation québécoise, au sein de la Constitution canadienne, n'est pas libre. Sa liberté est enchaînée par une Constitution qui lui a été imposée et qu'elle n'a jamais signée.

La nation québécoise ne remplit pas les caractéristiques d'une nation moderne qui doit, à tout le moins, jouir pleinement de la reconnaissance internationale.

La nation québécoise serait beaucoup plus prospère si elle récupérait tous les pouvoirs et compétences actuellement exercés par Ottawa, pour les partager, ensuite, avec ses régions devenues autonomes.

B – L'objet permettant de réaliser le Projet Liberté-Nation

1 – La République fédérale du Québec (le Pays québécois)

Pour atteindre l'objectif du Projet Liberté-Nation, il faudra créer un objet (un produit) qu'on offrira à l'électorat. Cet objet c'est la République fédérale du Québec qui comprendra un État national et 17 États régionaux autonomes.

2 – Compétences des États unis du Québec

Les 17 États autonomes du Québec jouiront de toutes les compétences habituellement réservées aux États fédérés à l'exception de celles qui relèveront de l'État national.

3 – Compétences de l'État national de la RFQ

L'État national de la RFQ, pour sa part, jouira des compétences exclusives ou partagées inhérentes aux parlements centraux des pays fédérés.

C'est dans la Constitution de la République fédérale qu'on trouvera le partage des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire entre l'État national et les États unis du Québec.

C – Le moyen pour réussir le Projet Liberté-Nation

C'est l'Assemblée nationale seule qui a la compétence et le droit constitutionnel de créer la République fédérale du Québec et de faire entériner sa Constitution par le peuple québécois à la suite d'une consultation populaire.

C'est donc elle qui décidera de l'ensemble des mesures législatives qu'elle devra adopter, dont la Constitution, pour créer la RFQ.

Ce sont ces textes législatifs qui permettront de parachever le Pays québécois, qui existe déjà dans les faits (*de facto*), même s'il est inexistant en droit (*de jure*), et de lui donner la compétence

constitutionnelle pour mettre fin à la province canadienne du Québec en la remplaçant par la République fédérale du Québec.

Nous pouvons réaliser le PLN, contrairement à la Catalogne en Espagne, puisque nous avons le droit et la légitimité en notre faveur, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S. 217.

III – Justification de l'objet ou du produit (la République fédérale du Québec) par un plan d'affaires

C'est par un plan d'affaires sommaire, que pourront compléter les experts, que nous pouvons justifier la nécessité de créer la République fédérale du Québec dans l'intérêt des régions et du peuple québécois tout entier.

Notre plan d'affaires comprend sommairement :

- une étude des besoins;
- une étude de marché;
- une étude de faisabilité juridique, économique, financière et politique;
- une étude d'impacts;
- une étude d'opportunité;
- une maquette.

A – Étude des besoins

La République fédérale du Québec : la réponse aux besoins du Pays québécois (inachevé)

La RFQ sera en mesure de répondre à tous les besoins du pays québécois; ce que ne pourra jamais faire la province canadienne du Québec, notamment dans les domaines portant sur :

- l'autonomie gouvernementale des futurs États régionaux;
- les droits fondamentaux;
- les droits linguistiques;
- la culture;
- les questions environnementales;
- le contrôle du territoire québécois;
- le contrôle de l'immigration et du modèle d'intégration des immigrants;
- le contrôle de tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;
- les relations internationales;

- les exportations et les importations;
- la monnaie, le crédit et la fiscalité;
- les traités et les alliances avec les nations étrangères;
- le sport international;
- les droits visant les peuples autochtones et la Nation métisse;
- les institutions, dont l'abolition de la monarchie par exemple;
- etc.

Ces besoins sont inhérents et intrinsèques à toute nation libre, moderne et prospère ou qui aspire à ces nobles buts.

B – Étude de marché

Est-ce qu'il y a au Québec un électorat (une clientèle) susceptible de préférer majoritairement le produit québécois (la République fédérale du Québec) au produit canadien (la province canadienne du Québec)?

Nous sommes convaincus qu'une forte majorité d'électeurs québécois (la clientèle susceptible d'acheter l'objet ou le produit de PLN) accepterait de ratifier la RFQ dans le cadre du Projet Liberté-Nation. Nous pensons :

- aux régionalistes : ceux qui se décrivent d'abord comme tels. *Nous sommes des Gaspésiens, des Rimouskois, des Saguenéens, des Nordiques, des Sherbrookois, des Montréalais, etc.;*
- aux nationalistes québécois par opposition aux nationalistes canadiens;
- aux fédéralistes québécois (ceux qui préfèrent un État fédéral à un État unitaire);
- aux indépendantistes qui reconnaîtront que les Québécois sont fédératifs.

La fin des deux solitudes au Québec

Avec la République fédérale du Québec, le peuple en régions se dotera d'une fédération typiquement québécoise. Ainsi, les vieux débats entre fédéralistes et indépendantistes seront chose du passé.

Sans une fédération québécoise des régions, il n'y aura jamais d'indépendance et, sans indépendance, c'est la survie du Québec français qui sera menacée.

C – Étude de faisabilité

Même si la RFQ répond à des besoins pour notre nation, besoins auxquels ne répondra jamais la province canadienne du Québec, et même s'il y a un marché majoritaire pour ce produit (un électorat majoritaire), nous devons démontrer que cette structure constitutionnelle est faisable.

Notre démonstration, par différentes études sommaires de faisabilité, est concluante. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée nationale a toutes les compétences et tous les droits pour créer la République fédérale du Québec. On parle de :

- **faisabilité politique** / par un parti majoritaire ou une coalition à l'Assemblée nationale;
- **faisabilité juridique** non discutable / question tranchée par la Cour suprême;
- **faisabilité économique** / PIB de plus de 300 milliards / 30^e sur 113 nations à l'ONU;
- **faisabilité financière** / budget de 150 milliards / capitaux par centaines de milliards.

La création de la République fédérale du Québec est un projet tout à fait légitime puisque le Québec n'a jamais signé la *Loi constitutionnelle de 1982* qui lui a été imposée par le Canada et la Cour suprême contre la volonté unanime de son Assemblée nationale.

Ce projet est aussi légal puisqu'il est conforme au droit international (droit à l'autodétermination des peuples), à la Constitution canadienne et à ses principes fondamentaux sous-jacents, comme l'a tranché la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S. 217.

D – Étude d'impacts

Même s'il y a des **besoins** réels justifiant la création du produit québécois (l'objet) soit la RFQ, même s'il y a également un **marché** favorable pour un tel produit et que cet ouvrage est **faisable**, nous nous devons d'analyser les **impacts** favorables et défavorables avant de décider de créer la République fédérale du Québec.

Un plan d'affaires ne serait pas complet s'il ne comprenait pas une étude des impacts prévisibles que peut avoir le produit que l'on veut lancer sur le marché. C'est la responsabilité du promoteur de faire cette démonstration auprès des investisseurs et des banquiers s'il veut obtenir les fonds requis pour réaliser son projet.

Il en va de même pour le parti politique qui adoptera le Projet Liberté-Nation. Il deviendra le promoteur de ce projet et devra, par une étude d'impacts, prouver à l'électorat québécois que le produit ou l'objet (la RFQ) qu'il veut créer et lancer sur le marché interne et externe a des avantages pour le peuple québécois qui sont incomparables à ceux que procure la province canadienne du Québec.

Une étude d'impacts c'est, en quelque sorte, un comparatif entre les avantages que procurerait un produit par rapport à ses inconvénients. C'est le passif contre l'actif, le positif contre le négatif. En toutes circonstances, c'est le positif qui doit l'emporter, sinon personne n'investira dans ce produit.

L'étude sommaire d'impacts que nous avons esquissée et qu'il faudra compléter nous permet d'affirmer, hors de tout doute, que les avantages que procurera la RFQ aux Québécois l'emportent sur certains inconvénients transitoires qui sont inhérents à toute forme de changement.

Par exemple, notre part de la dette fédérale : c'est un impact négatif, mais, en contrepartie, la cession par le fédéral de ses actifs sur le territoire québécois constitue un impact positif.

Faut-il pour autant avoir peur du changement? Non. Parce qu'une société, comme tout individu, ne peut progresser sans accepter le changement et les risques qu'il comporte.

Par exemple, si vous achetez une maison, il y aura un impact négatif sur votre budget, des sacrifices à faire, puisque vous devrez prévoir le remboursement du capital et des intérêts. Mais à long terme, votre dette s'éteindra et vous aurez en main un patrimoine dont vous pourrez disposer à votre guise. C'est là un impact positif!

La création de la RFQ est plus avantageuse pour tous les Québécois que ne l'est et ne le sera jamais la province canadienne du Québec, nonobstant les impacts négatifs qu'elle peut engendrer à court terme. Ses avantages sont nettement supérieurs à ses inconvénients.

Qui plus est, elle est même nécessaire et urgente si on veut que les 17 régions du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis au sein de la RFQ et puissent sortir enfin de leur dépendance au gouvernement du Québec et à celui d'Ottawa.

La République fédérale du Québec est essentielle, aussi, si on veut garantir aux peuples autochtones du Québec leur autonomie gouvernementale et reconnaître l'existence de la Nation métisse du Québec.

E- Étude d'opportunité

Est-ce le bon moment, ou est-il opportun de créer la République fédérale du Québec, demanderont certains?

Notre étude sommaire d'opportunité démontre que la RFQ représente une occasion d'affaires en or pour les Québécois, occasion qu'on ne peut et qu'on ne doit pas laisser passer.

En effet, nous avons vu :

- que la RFQ répond à des besoins essentiels pour le peuple québécois, besoins auxquels ne répond pas le produit canadien, soit la province de Québec (Étude des besoins);
- qu'il y a un marché majoritaire pour la RFQ (Étude de marché);
- que la RFQ est faisable tant sur le plan juridique que sur les plans économique, financier et politique (Étude de faisabilité);
- Que les impacts négatifs de la République fédérale du Québec sont minimes par rapport à ses impacts positifs exceptionnels (Étude d'impacts).

L'avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec

Comme on le verra ci-après, le Québec a tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation (l'avoir). Il a le droit de le faire (le pouvoir). Il ne lui reste qu'à l'exercer (le vouloir). Mais pour réussir, il nous faut d'abord mettre de côté nos doutes et nos peurs et enfin croire qu'un tel projet est réalisable.

Certains diront qu'il est trop tôt et qu'il faut attendre que l'économie soit solide pour parachever le Pays québécois, alors que d'autres plaideront qu'il est trop tard. D'autres encore diront qu'il ne faut pas changer une formule gagnante (le système canadien).

En résumé, si l'économie du Québec se porte bien, le Projet Liberté-Nation ne pourra être perçu comme une alternative viable (l'exemple de l'Écosse est éloquent), et si elle se porte mal, il ne le sera pas davantage.

Voyez-vous où ce paradoxe nous mène? Directement sur le chemin du statu quo constitutionnel. Bref, il faudrait accepter de nous résigner et de baisser les bras, puisque ce ne sera jamais le bon moment pour notre nation de se diriger sur le chemin qui la mènerait à sa pleine liberté.

La création de la République fédérale du Québec : Ce n'est pas une affaire d'argent

Mais, le temps de la peur est révolu pour nous. On ne pourra plus nous surprendre. En effet, nous sommes conscients que lorsque le temps viendra de commencer à créer la République fédérale du Québec, les opposants au projet (dans le reste du Canada essentiellement) ne manqueront pas de nous amener sur le terrain de la finance et de l'économie en espérant semer le doute et la dissension chez les Québécois

Nous leur dirons que l'indépendance du Québec nous rendra assurément plus prospères même si elle n'a jamais été, dans l'histoire de l'humanité, une question d'abord économique ou financière. Nous n'allons pas entrer dans ce jeu puisque c'est un argument qui, pour nous, est voué à l'échec dès le départ.

En effet, tout le monde sait, ou devrait savoir, par exemple, qu'on ne contrôle pas :

- les taux d'intérêt;
- les prix du pétrole;
- les fluctuations du dollar;
- les fluctuations des marchés financiers;
- l'inflation;
- etc.

Nous savons tous qu'un simple effondrement des marchés boursiers peut faire basculer toutes les prévisions budgétaires de quelque gouvernement que ce soit.

Par ailleurs, le Québec, comme pays indépendant, pourrait choisir d'avoir sa propre monnaie et ainsi contrôler (dans une large mesure) ses taux d'intérêt et son inflation, car il aurait une banque centrale.

L'indépendance, c'est la stature d'un peuple devenu adulte, mature et capable d'assumer ses responsabilités ici, comme ailleurs dans le monde.

La République fédérale du Québec verra le jour grâce à des femmes et des hommes compétents qui, dans toutes les régions du Québec, n'hésiteront pas à saisir cette opportunité unique de créer les États autonomes, unis et fédérés du Québec, pour pouvoir enfin contrôler leurs affaires.

Dans la création de cet ouvrage, nous sommes convaincus que nos maires, conseillers municipaux et autres décideurs régionaux sauront faire preuve de courage et d'audace sans jamais se laisser freiner par la peur du risque tout en demeurant prudents et rigoureux dans leurs décisions.

IV – Illustration de la République fédérale du Québec / par une maquette

Il est toujours impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit ou de l'objet (ici la République fédérale du Québec) que l'on veut mettre en marché (l'offrir à la population), afin de permettre aux consommateurs (citoyens) de la voir, de l'apprécier et de la comparer avec d'autres fédérations, avant de s'en porter acquéreur (voter en sa faveur), ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995.

La maquette permettra de dégager les grandes lignes de la RFQ :

- son territoire;
- sa démographie;
- ses États régionaux;
- ses cours d'eau;
- son histoire;
- sa langue commune;
- sa culture;
- son peuple de langue française;
- ses peuples autochtones et sa Nation métisse;
- sa minorité de langue anglaise;
- ses minorités culturelles;
- son modèle d'intégration des immigrants;
- ses infrastructures;
- ses institutions;
- ses ressources naturelles;
- son agriculture et ses pêcheries;
- ses sources d'énergie;
- ses compétences partagées entre la RFQ et ses États autonomes;

- ses prévisions budgétaires;
- son traité d'alliance avec le Canada;
- sa Constitution;
- etc.

La maquette de la RFQ / Une réponse à de multiples questions

La maquette de la RFQ doit fournir des réponses aux questions que se pose la population dans tous les domaines d'activité de la nation québécoise. Par exemple, qu'arrivera-t-il :

- de la santé;
- de l'éducation;
- de la justice;
- de la monnaie;
- des frontières;
- de la défense nationale;
- des relations avec le Canada;
- des prestations de retraite pour personnes âgées;
- des allocations familiales;
- etc.

C'est de cette façon que j'ai procédé, en 1970, lorsque j'ai écrit le livre *Québec Souverain Avons-nous les moyens? 106 questions et réponses*. C'est aussi de cette façon que l'Écosse a procédé en vue du référendum du 18 septembre 2014, avec un document de plus de 600 pages.

La maquette permettra d'illustrer ainsi la République fédérale du Québec :

- une République composée de 17 États autonomes, unis et fédérés;
- une République francophone;
- une République autochtone, la seule au monde;
- une République ayant une valeur patrimoniale immatérielle;
- une République neutre sur le plan militaire;
- une République unie au Canada par un traité d'alliance renouvelable;
- une République membre de l'ONU;
- etc.

La maquette de la RFQ présentera aussi le traité d'alliance proposé au Canada.

Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, le Québec et le Canada, deux États indépendants, seraient libres de partager certaines affaires communes sur la base d'un traité d'alliance renouvelable à intervalles fixes (tous les cinq ans, par exemple).

Le Québec et le Canada auraient avantage à préserver et à mettre en valeur leurs liens identitaires et symboliques de même que l'espace économique qu'ils ont en commun.

Les affaires partagées ainsi par l'État québécois et l'État canadien, après négociations, pourraient être, par exemple :

- le droit des peuples autochtones et des Premières Nations à leur autonomie;
- l'union économique (la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux);
- l'union monétaire à moins que le Québec décide de créer sa propre monnaie;
- la défense des territoires canadiens et québécois;
- les questions linguistiques touchant la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone du Canada;
- la double citoyenneté canadienne et québécoise avec restriction sur le droit de vote, notamment;
- les conventions et traités internationaux auxquels le Canada est partie;
- les chemins de fer, les transports aériens et la navigation intérieure;
- l'énergie nucléaire;
- les règles régissant le marché du travail et le droit d'établissement;
- les zones maritimes et les territoires adjacents aux côtes québécoises et canadiennes, selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles de droit international;
- le blé et les produits agricoles;
- les communications sur le plan de la technologie seulement;
- le fonctionnement des organes communs et le partage des coûts;
- le partage des biens et des dettes;
- toute autre entente que pourraient désirer le Québec et le Canada et qui leur serait profitable et avantageuse.

La maquette de la RFQ fera voir les organes communs à l'État québécois et à l'État canadien advenant la signature d'un traité d'alliance.

Quant aux organes communs, il faut déjà prévoir :

- une agence qui veillerait au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada et dont les pouvoirs seraient définis par un traité qui reconnaîtrait une représentation adéquate aux peuples autochtones;
- un tribunal d'arbitrage dont la composition, la structure, l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs seraient définis par traité également.

La maquette de la République fédérale du Québec sera neutre et objective

Comme mentionné précédemment, la maquette permettra à la population du Québec de se rendre compte que le pays québécois (RFQ) comblera mieux ses besoins que le pays canadien (province canadienne du Québec).

Mais pour recevoir l'adhésion de la majorité des citoyens et pour obtenir un large consensus dans la population, il faudra :

- que la maquette soit objective;
- qu'elle soit neutre
- qu'elle ne soit pas conçue selon une idéologie politique;
- qu'elle ne soit pas perçue comme de gauche ou de droite;
- qu'elle ne soit pas la copie d'un programme péquiste, libéral, caquiste, solidaire ou autre, et qu'elle transcende les partis existants;
- qu'elle soit bien illustrée pour qu'on puisse facilement comparer le produit québécois (la RFQ) au produit canadien (la province de Québec) et aux autres produits du monde (les autres pays).

Bref, les citoyens voudront voir le produit québécois (la RFQ) avant de l'acquérir lors d'une consultation populaire, et c'est ce que la maquette permettra de faire. **On ne veut plus se contenter de croire, on veut voir.**

V – Formation d'un réseau sociopolitique Liberté-Nation

L'objectif du Réseau Liberté-Nation

Le moment est venu de créer un réseau sociopolitique de réflexion, et d'éducation qui permettra de rassembler des groupes divers et indépendants les uns des autres.

Ainsi, chaque citoyen pourra former son propre groupe autonome et indépendant, composé d'un maximum de 7 personnes qui, le temps venu, adhéreront au Réseau Liberté-Nation.

Les membres du Réseau Liberté-Nation auront comme seul objectif celui de faire connaître le Projet Liberté-Nation et de le promouvoir dans leur milieu et auprès des élus municipaux et des décideurs régionaux notamment, conformément au **texte fondateur de PLN**.

Le texte fondateur sera remis sur demande aux citoyens qui désirent mettre sur pied de tels groupes parce qu'ils sont conscients des relations différentes et plus humaines qui s'établiront entre les individus et la nouvelle société québécoise lorsque sera réalisé le Projet Liberté-Nation.

Ils verront à recruter de nouveaux membres intéressés par l'aspect humain, social, éducatif et politique du Réseau Liberté-Nation qui mènera au statut d'États avec autonomie gouvernementale pour nos régions et à la création de la République fédérale du Québec.

L'aspect social et humain du Réseau Liberté-Nation

Les membres du Réseau Liberté-Nation, dans chacune des 17 régions du Québec, pourront réfléchir et se pencher sur les phénomènes sociaux auxquels les peuples de la terre seront confrontés même si les solutions envisageables ne pourront être appliquées qu'une fois réalisé le Projet Liberté-Nation et créée la République fédérale du Québec.

Le Département de sociologie de l'Université de Montréal nous donne un échantillon des phénomènes sociaux que nul ne peut ignorer et que nous reproduisons ici :

- l'identité et la citoyenneté;
- l'intégration sociale et la discrimination;
- la migration des populations;
- les stratégies d'existence dans les pays en voie de développement;
- la transformation des mœurs sociales;
- la biotechnologie et d'autres nouvelles technologies;
- la renaissance de la religion;
- les transformations dans les conditions de travail;
- la santé publique;
- la croissance des inégalités sociales;
- les rapports entre le privé et le public;
- les vagues, la mode, la culture populaire.

L'aspect politique du Réseau Liberté-Nation

Les membres du Réseau Liberté-Nation, dans chacune des 17 régions du Québec, verront aussi à rencontrer leurs élus municipaux et régionaux de même que leurs chefs d'entreprises et dirigeants syndicaux, notamment, pour les sensibiliser au Projet Liberté-Nation.

Ils les inviteront à prendre connaissance des **annexes 1, 2 et 3** joints au présent document portant sur le pouvoir des municipalités en matière de développement économique régional, pouvoir qui les justifie, les autorise et leur donne le droit d'appuyer le Projet Liberté-Nation.

En effet, ce pouvoir des municipalités en matière de développement économique régional est immense. Il fait partie des compétences des municipalités dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

Réflexion sur la Constitution de la République fédérale du Québec

Les membres du Réseau Liberté-Nation, dans chacune des 17 régions du Québec, seront encouragés à s'intéresser au contenu de la Constitution de la République fédérale du Québec et à celle qu'ils souhaiteraient pour leur État autonome respectif.

Cet exercice est d'une grande importance pour ceux et celles qui souhaiteraient un jour faire partie de l'Assemblée constituante chargée d'écrire la Constitution de la RFQ ou de se présenter en Commission parlementaire pour témoigner sur un projet de Constitution de la RFQ préparé par les élus de l'Assemblée nationale.

Je suggère que les membres du Réseau Liberté-Nation s'interrogent notamment sur le partage des compétences entre le pouvoir central de la République fédérale du Québec et ses 17 États autonomes et fédérés.

Dans l'exemple ci-dessous, la RFQ jouirait des pouvoirs actuellement dévolus à Ottawa, et les 17 États jouiraient des pouvoirs actuellement attribués à Québec, en vertu des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*. (Source : [Ministère de la Justice Canada](#)).

Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs

L'une des principales caractéristiques des États fédéraux est le partage des pouvoirs législatifs entre différents ordres de gouvernement. Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, il y aurait au Québec deux ordres de gouvernement : le gouvernement de la République fédérale du Québec et les gouvernements des 17 États fédérés.

1 – Pouvoirs du Parlement de la République fédérale du Québec

Ces pouvoirs, qui porteraient sur les domaines d'intérêt national, comprendraient notamment :

- Les grandes chartes : droits et libertés et langue française notamment
- Dette et propriété publique
- Réglementation du trafic et du commerce
- Assurance-chômage

- Impôt direct et indirect
- Service postal
- Recensement et statistiques
- Défense du pays québécois
- Navigation
- Quarantaine
- Pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur
- Traversiers (inter-États et internationaux)
- Cours monétaire et monnayage
- Banques, incorporation des banques et émission du papier-monnaie
- Poids et mesures
- Banqueroutes et faillites
- Brevets d'invention
- Droits d'auteurs
- Indiens et terres réservées pour les Indiens
- Citoyenneté
- Mariage et divorce
- Loi criminelle, dont la procédure en matière criminelle
- Pénitenciers
- Travaux qui relieraient les États, qui vont au-delà des limites d'un État, qui seraient à l'intérieur d'un État, mais à l'avantage du Québec ou à celui de plus d'un État
- Péréquation

2 – Pouvoirs exclusifs des Parlements des 17 États de la RFQ

Ces pouvoirs toucheraient les questions d'intérêt régional. Ils comprendraient notamment :

- Taxation directe dans les limites de l'État
- Administration et vente des terres publiques appartenant à l'État
- Prison
- Hôpitaux
- Municipalités
- Célébration de mariages
- Propriété et droits civils
- Administration de la justice civile et criminelle
- Éducation
- Incorporation des sociétés
- Ressources naturelles
- Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée

3 – Pouvoirs partagés

- Pensions de vieillesse
- Immigration
- Agriculture
- Santé
- Environnement

4 – Pouvoir résiduaire

La Constitution de la République fédérale du Québec pourrait conférer à son Parlement le pouvoir résiduaire de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Québec, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement réservés, dans la Constitution de la RFQ, aux Parlements des États.

Ce pouvoir serait « résiduaire » dans le sens où toute question qui ne relèverait pas de la compétence des Parlements des États régionaux relèverait du pouvoir du Parlement de la RFQ.

Le pouvoir résiduaire ferait en sorte que chacun des domaines législatifs serait couvert soit par l'un des deux ordres de gouvernement, soit par les deux.

5. Interprétation des tribunaux à l'égard du partage des pouvoirs législatifs

Lorsqu'il s'agira de déterminer si une loi adoptée par le Parlement de la RFQ ou par le Parlement d'un des 17 États relève de leurs pouvoirs constitutionnels respectifs, seuls les tribunaux pourront rendre une décision faisant autorité. (Source : site du Gouvernement du Canada)

Ainsi, au moyen de processus de révision judiciaire, le contenu et la portée des pouvoirs législatifs de la RFQ et des États régionaux seront clarifiés, définis, limités ou accrus.

« Par exemple, le pouvoir fédéral sur **le trafic et le commerce** (par. 91 (2)) a été interprété par les tribunaux. Ceux-ci confèrent au Parlement le pouvoir de réglementer le commerce en général au Canada, de même que le flux des échanges commerciaux entre les provinces et des pays étrangers.

Toutefois, il ne peut pas réglementer les activités de certaines industries, entreprises ou professions dans les provinces. Le pouvoir provincial sur **la propriété et les droits civils** (par. 92 (13)) accorde aux provinces le pouvoir de réglementer le trafic et le commerce dans leur territoire respectif. »

VI – Création de la République fédérale du Québec par un plan d'action

✓ 1^{re} étape : Prise du pouvoir par les régions

Le Projet Liberté-Nation s'impose, comme on l'a vu précédemment :

- parce que l'approche provincialiste des régions est dépassée;
- parce que les régions sont complètement impuissantes, subordonnées qu'elles sont aux gouvernements du Québec et d'Ottawa dans la Constitution canadienne;
- parce que l'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale;
- parce que le PLN est beaucoup plus qu'une simple décentralisation ou un simple renforcement des pouvoirs actuels des régions;

- parce qu'il prévoit un partage réel des compétences et des pouvoirs entre les régions et le Parlement central de la RFQ;
- parce que, à notre connaissance, c'est la seule solution viable qui s'offre aux Québécois pour sortir nos régions de leur paralysie;
- parce que c'est une invitation aux régions à prendre la relève du provincial;
- parce que c'est la prise du pouvoir à l'Assemblée nationale par le peuple en régions;
- parce qu'il permettra aux 17 régions d'exercer le pouvoir tant au parlement de leur État que dans les institutions de la RFQ, dont une Chambre des représentants et un Sénat.

Ainsi, pour réussir à créer la République fédérale du Québec à partir des régions :

Dans un premier temps, il est proposé aux élus régionaux dans le cadre de leur mandat de développement régional déjà obtenu de leurs populations respectives, d'adopter une résolution appuyant le Projet Liberté-Nation qui leur donnera tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour remplir ce mandat (**annexe 2**).

Nous sommes d'avis qu'en vertu de ce mandat, les régions ont déjà le droit d'adopter une telle résolution et ainsi de faire du développement régional, que procurera le statut d'État autonome aux régions, un objectif important de tout projet d'indépendance du Québec.

Nous l'avons souligné, peu importe le gouvernement provincial en place, les régions se retrouvent toujours dans une position de second plan, privées qu'elles sont des pouvoirs et des moyens utiles à leur développement.

Dans un deuxième temps, il est proposé aux régions d'investir l'Assemblée nationale plutôt que d'être investies par elle, en demandant à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de s'engager par écrit à respecter la résolution adoptée par sa région (**annexe 3**).

Les élus régionaux pourront aussi s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional.

Il faudra placer les députés provinciaux dans une situation où ils comprendront clairement qu'ils ne seront plus de simples délégués des partis politiques provinciaux en région soumis aux lignes de partis provinciaux, mais plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'ils seront exclusivement les représentants des régions à l'Assemblée nationale, soumis à la volonté populaire de leurs régions respectives.

Dans un troisième temps, si jamais les chefs des partis politiques provinciaux refusaient les candidats appuyant la résolution de développement régional, les populations régionales conserveraient la possibilité d'élire un candidat indépendant qui se montrerait résolument en faveur d'États régionaux autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec.

Dans un quatrième temps, on pourrait toujours penser à un « parti des régions », à la seule condition de s'assurer que ce nouveau parti ne devienne pas un autre parti politique traditionnel voué à tous les dérapages habituels de l'approche provincialiste des régions.

Rappelons que l'objectif est de repousser les limites des partis politiques nationaux et des gouvernements qu'ils forment.

✓ 2^e étape : Subsidiairement un parti circonstanciel pour réaliser le Projet Liberté-Nation

Advenant l'incapacité de réaliser la prise de pouvoirs par les régions selon les conditions stipulées à la 1^{re} étape, il faudra alors créer un parti circonstanciel (le Parti Liberté-Nation par exemple).

Ce parti circonstanciel adoptera le Projet Liberté-Nation (révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation) dont les principaux objectifs, caractéristiques et orientations sont notamment :

- l'obtention pour nos 17 régions administratives du statut d'États autonomes (parlement, gouvernement et tribunaux), unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec;
- l'obtention pour le Québec du statut de pays indépendant de la Constitution canadienne et d'Ottawa;
- la refondation du pays québécois à partir des régions avec les francophones, les autochtones, la Nation métisse du Québec, les anglophones et les allophones;
- la naissance en Amérique du Nord d'une nation française libre, moderne, prospère, fondée sur la solidarité humaine et en rupture complète avec la Constitution canadienne et Ottawa tout en conservant des liens avec les Canadiens;
- la mise en veilleuse (par ce parti circonstanciel) de toute idéologie politique de gauche ou de droite, le temps que durera la création de la République fédérale du Québec;
- le déclenchement d'un large consensus au sein de la population québécoise par l'accueil dans les rangs de ce parti circonstanciel de tous les régionalistes, indépendantistes, nationalistes et fédéralistes québécois qui ont comme objectif primordial la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mène au parachèvement du pays québécois;
- la mise sur pied, au sein de ce parti, d'un institut sociopolitique de réflexion, d'éducation populaire et de formation sur les phénomènes et enjeux sociaux, politiques et économiques auxquels notre nation est déjà confrontée et auxquels elle devra trouver des solutions envisageables et réalisables une fois parachevé le pays québécois.

C'est ainsi que la nation québécoise sera enfin libre de contrôler tous ses pouvoirs en matière politique, juridique et économique et financière comme le font tous les pays normaux :

www.republiquefederaleduquebec.com;

✓ **3^e étape : Élection mandatoire portant uniquement sur la création de la République fédérale du Québec**

Le Parti Liberté-Nation, devra expliquer minutieusement à la population québécoise les tenants et aboutissants de ce gigantesque projet lors de la prochaine élection, en 2022, et s'obliger à en faire une élection mandatoire.

Cette élection visera seulement et uniquement à obtenir de l'électorat le mandat de réaliser le Projet Liberté-Nation. Ce mandat ne portera sur aucune autre réforme politique de quelque nature que ce soit.

Le parti Liberté-Nation devra, en tout temps et en toutes circonstances, faire preuve de transparence et d'honnêteté, et ce, tout au long de cette élection mandatoire.

Ce parti devra ainsi s'engager s'il est élu majoritairement à :

- refonder le Québec à partir des régions;
- inviter à la table de refondation : la majorité francophone, les autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones;
- créer la RFQ avec ses 17 États régionaux;
- gérer les affaires courantes de l'État;
- consulter la population lors des commissions parlementaires chargées d'étudier les mesures législatives devant conduire à la création de la République fédérale du Québec;
- faire ratifier cet ouvrage par les électeurs, lors d'une consultation populaire;
- former un gouvernement d'Unité nationale dès avant la consultation populaire;
- obtenir l'opinion de 3 experts internationaux portant notamment sur les aspects financiers de la future République fédérale du Québec. Ces experts proviendront des États-Unis, de la France et de l'Angleterre.

✓ **4^e étape : Formation d'un gouvernement majoritaire**

Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, on conviendra qu'il faut un gouvernement majoritaire ou une coalition qui aura obtenu un mandat clair de la population en faveur de ce projet.

Le gouvernement du Parti Liberté-Nation, ou de tout autre parti qui s'engagera à réaliser le Projet Liberté-Nation, devra respecter à la lettre ses engagements.

✓ **5^e étape : Concertation et participation pour refonder le Québec**

Les partis d'opposition, les régions, les francophones dont les Acadiens, les autochtones, la Nation métisse, de même que les anglophones et les allophones, notamment, seront invités par le

gouvernement à une table de concertation pour être informés du Projet Liberté-Nation et des intentions du gouvernement de refonder le Québec avec eux, en créant des États régionaux autonomes, unis et fédérés à l'intérieur de la République fédérale du Québec.

✓ **6^e étape : Création même du produit (RFQ)**

À cette étape, le gouvernement préparera, sous la forme de livres blancs, d'avant-projets de loi ou autrement, la documentation et les études pertinentes faisant apparaître la nécessité, la faisabilité, la rentabilité et le contenu du produit (RFQ), portant notamment sur :

- le Plan d'affaires du Projet Liberté-Nation avec toutes les études usuelles;
- la refondation du Québec;
- le projet de Constitution de la République fédérale du Québec;
- les États unis québécois et leurs pouvoirs dans la République fédérale du Québec;
- les champs de compétence de la RFQ;
- les champs de compétence des 17 États régionaux;
- les droits des peuples autochtones, dont celui à l'autonomie gouvernementale;
- la reconnaissance de la Nation métisse du Québec;
- la laïcité et l'interculturalisme comme modèle d'intégration des immigrants;
- les lois nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des États, comme le *Code civil*, le *Code criminel*, la *Charte des droits et libertés*, la *Charte de la langue française*;
- les droits acquis de la communauté anglophone;
- la maquette ou le prototype de la RFQ;
- le partage des biens et de la dette entre le Québec et le Canada;
- le traité d'alliance avec le Canada;
- l'Agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
- la création d'un tribunal d'arbitrage;
- le calendrier de transfert des compétences du parlement canadien vers le Québec;
- les autres sujets de négociation entre le Québec et le Canada;
- la ou les questions plébiscitaires;
- le plan d'action gouvernemental;
- les prévisions budgétaires;
- etc.

✓ **7^e étape : Études de la documentation en Commission parlementaire**

Les citoyens, les experts, les représentants des régions, la majorité francophone et les Acadiens, les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones, les allophones et les organismes de toutes sortes seront appelés à se faire entendre dans différentes commissions parlementaires pour donner leurs opinions et formuler leurs recommandations notamment sur :

- Les différentes études et expertises du gouvernement;
- Les textes de loi proposés par le gouvernement;
- Le projet de Constitution de la République fédérale du Québec.

✓ **8^e étape : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale**

Une fois terminées les auditions en Commissions parlementaires, l'Assemblée nationale sera appelée à adopter toutes les lois requises pour la création de la RFQ et pour sa ratification par l'électorat, dont celles énumérées à la 6^e étape.

Sera aussi nécessaire, l'obtention d'avis ou de recommandations de trois experts de renommée internationale, dont l'un provenant de l'Angleterre, l'autre des États-Unis d'Amérique et le dernier de la France, portant sur la documentation et les études du gouvernement, concernant particulièrement les aspects financiers et les prévisions budgétaires de la République fédérale du Québec et des États fédérés québécois.

Dès avant la consultation populaire, le premier ministre, au nom de son gouvernement, devra s'engager à former un gouvernement d'Unité nationale, et ce, afin que la population sache que le produit (la RFQ) ne sera d'aucune couleur politique partisane.

VII – Promotion de la République fédérale du Québec (l'objet ou le produit) par un plan de marketing et de communication

Pour promouvoir le produit appelé la République fédérale du Québec, il faudra un plan de marketing et un plan de communication.

Pour la mise en œuvre de ces plans, il faudra faire appel à des porte-parole crédibles, honnêtes, de bonne réputation et qui ne soient pas des députés.

A – Plan de marketing

Il sera impératif que le plan de marketing tout comme le plan de communication soient préparés longtemps avant la consultation populaire.

1 – En marketing, on ne fait pas la promotion d'un objectif, mais celle d'un produit.

Par exemple, lors des derniers référendums québécois, alors que le camp du « Oui » faisait la promotion de son objectif en scandant : « *On veut un pays* », le camp du « Non », pour sa part, faisait la promotion de son produit en lui répondant : « *On a déjà un pays le Canada* ».

Le camp du « Oui » aurait dû avoir une maquette du produit (le pays québécois).

On aurait pu alors comparer le produit québécois (le pays québécois une fois parachevé) avec le produit canadien (le Canada), en gardant à l'esprit que la promotion d'un objectif ne pourra jamais l'emporter sur la promotion d'un produit.

2 – En marketing, on ne fait pas non plus la promotion de l'usine (le moyen pour créer le produit), mais plutôt celle du produit.

Lors des référendums de 1980 et de 1995, le camp du « Oui » faisait la promotion du moyen pour obtenir un pays, soit un référendum (l'usine), alors que le camp du « Non » lui opposait un produit déjà existant, soit le Canada.

Promouvoir l'usine (le référendum) pour obtenir le pays n'intéresse que peu de gens. C'est le produit qui va sortir de l'usine qui compte.

Encore une fois, une maquette objective du pays québécois aurait permis d'éviter ces erreurs de marketing.

3 – En marketing, au-delà de la guerre des opinions, il y a la guerre des perceptions.

Cette guerre des perceptions, le camp du « Oui » l'a perdue aux mains des fédéralistes :

- perception selon laquelle il vaut mieux que les Québécois soient minoritaires dans le pays canadien que majoritaires dans le pays québécois;
- perception selon laquelle le Canada est un beau et grand pays (et le Québec ne serait qu'un petit pays);
- perception selon laquelle avec une province on ne fait pas un pays;
- perception selon laquelle le Québec n'a pas ce qu'il faut pour devenir un pays;
- perception selon laquelle on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va mal;
- perception selon laquelle on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va bien et qu'ainsi, on n'a aucune raison de changer une combinaison gagnante;
- perception selon laquelle on n'est pas assez riches pour se lancer dans une telle aventure;
- perception selon laquelle l'indépendance va nous appauvrir collectivement;
- perception selon laquelle le Canada nous fait vivre grâce à la péréquation;
- perception selon laquelle l'indépendance ce n'est pas une « vraie affaire ».

4 – En marketing, on n'utilise pas, même en apparence, une marque de commerce controversée.

Avant de lancer un produit et de le mettre en marché, on doit s'assurer qu'il soit identifié par une marque de commerce qui motivera favorablement une majorité de consommateurs.

Lors des deux derniers référendums, le camp du « Oui » donnait l'impression que le pays québécois à naître était de marque péquiste.

Cette erreur de marketing très grave aurait pu être évitée si le produit avait été lancé par un gouvernement d'Unité nationale comme le serait celui du Parti Liberté-Nation.

Par conséquent, une marque de commerce ne doit être :

- ni partisane;
- ni controversée;
- ni perçue comme telle.

B – Plan de communication

1 – En communication, il faut déterminer le public-cible qui a un lien direct avec l'objectif recherché.

Le public cible du Projet Liberté-Nation, ce sont d'abord et avant tout les citoyens de toutes les régions du Québec, parmi lesquels se trouvent :

- des régionalistes d'abord;
- des fédéralistes;
- des nationalistes;
- des autonomistes
- des indépendantistes.

2 – En communication, il faut un message vaste, percutant et éducatif.

Convaincre les électeurs de dire « Oui » à la République fédérale du Québec est un sujet qui intéresse au plus haut point :

- le Québec;
- le Canada;
- l'Amérique du Nord;
- le monde.

C'est pourquoi lors de la consultation populaire, il faudra un vaste plan de communication :

- québécois;
- canadien;

- international.

Le plan de communication de la RFQ devra faire voir le pays québécois comme :

- le fruit d'un consensus;
- un nouveau produit (pays) unificateur, généreux et rassembleur;
- un pays ouvert sur le monde.

3 – En communication, il faut des porte-parole exceptionnels, ce que ne seront pas les députés au stade de la consultation populaire.

Les porte-parole devront jouir d'une bonne réputation, notamment quant à leurs compétences, honnêteté et crédibilité et avoir la confiance de leur entourage.

De plus, ils ne devront pas être des personnes controversées (comme le sont, par exemple, les députés).

Ainsi, pour faire la promotion de la République fédérale du Québec dans le cadre d'une consultation populaire, il sera souhaitable d'exclure les députés à titre de porte-parole officiels chargés de faire la promotion du produit (RFQ), parce qu'ils sont trop polarisants et perçus, à tort ou à raison, comme n'ayant pas la confiance de la très grande majorité de l'électorat, peu importe le parti.

Pour créer le produit (RFQ), il faut bien sûr un parti politique et des politiciens. Mais au stade de la consultation populaire visant la ratification de la RFQ, c'est une tout autre histoire.

À cette étape, il ne faut plus que le produit (RFQ) soit identifié à un parti politique, à un politicien ou à un personnage controversé.

Sinon, les messagers détruiront eux-mêmes leur propre message et le produit qu'ils veulent mettre en marché (la RFQ).

4 – En communication, il faut parfois plusieurs porte-parole

Ainsi, la promotion du produit RFQ devra relever de plusieurs porte-parole qui devront être :

- compétents et crédibles dans leurs domaines respectifs;
- de bonne réputation;
- convaincus que les avantages du Projet Liberté-Nation l'emportent sur ses inconvénients;
- membres d'aucun parti politique.

Ces porte-parole devront représenter l'ensemble des refondateurs du Québec, à savoir :

- la majorité francophone;

- les peuples autochtones et la Nation métisse
- les anglophones;
- les allophones.

Ils devront présenter aux électeurs (en affaires, les actionnaires et acheteurs potentiels), lors de la consultation populaire, le produit, soit la République fédérale du Québec, avec ses nombreux avantages, et répondre honnêtement à toutes leurs questions, en les laissant entièrement libres de l'apprécier et de le comparer avec des produits du même genre dans le monde (des fédérations).

C'est ainsi que ces électeurs iront voter en toute connaissance de cause sans avoir l'impression d'avoir été manipulés. C'est le produit qui doit faire la différence et non les messagers.

Lors de la consultation populaire, il ne faudra jamais que le OUI, qui portera sur la ratification du produit (RFQ), soit rejeté parce que les électeurs (actionnaires) ne font pas confiance en ceux ou celles qui en font la promotion. Ce qui serait le cas avec des politiciens comme porte-parole officiels.

Comme les députés auront eu plusieurs années pour s'exprimer et faire valoir leurs points de vue sur la valeur du produit (RFQ), lors de sa création ou fabrication par l'Assemblée nationale, ils devront accepter, au stade de la consultation populaire, de céder l'avant-scène à la société civile.

Les porte-parole, au nombre de six, qui seront nommés par le gouvernement d'Unité nationale, seront tous issus de la société civile et choisis pour leurs compétences et expertise, notamment.

Ces experts, au rythme d'un par semaine pendant les six semaines de la consultation populaire, seront les seuls porte-parole officiels du camp du OUI auprès des médias et de la population dans leurs champs de compétences respectifs et portant sur les :

- affaires économiques;
- affaires sociales;
- affaires environnementales;
- affaires canadiennes;
- affaires constitutionnelles;
- affaires internationales.

5 – En communication, on doit toujours confier la transmission du message publicitaire à une personnalité non controversée ou neutre.

Ainsi, quand on écoute un message, il ne faut pas qu'on soit amené à se questionner d'abord sur le messenger « Qui a dit cela? Ah non, pas lui... » Mais plutôt sur le message « C'est quoi ça? C'est donc bien intéressant... » Sinon, on risque fort de ne pas s'intéresser au produit (la RFQ).

Dans les annonces publicitaires d'entreprises importantes, on voit rarement le président de la compagnie, ou encore le chef de l'usine, faire la promotion de son produit.

Il devra en être de même lors de la consultation populaire si on veut que la population s'intéresse à la future République fédérale du Québec et non à celle du publiciste du camp du « Oui ».

Ainsi, si le camp du OUI veut personnifier, à titre d'exemple, le président de la République fédérale du Québec en train de signer un traité avec le Canada ou avec le président des États-Unis, il ne faudra pas confier cette tâche au chef d'un parti politique ou à un artiste, sous le seul prétexte que cette personne jouirait d'une certaine notoriété.

Il faudra plutôt miser sur un figurant neutre et non connu du public, mais jouissant d'une personnalité attachante.

VIII – Ratification de la République fédérale du Québec par une consultation populaire

C'est à l'occasion d'une consultation populaire, ou d'un plébiscite (autrefois un référendum, un mot brûlé maintenant), que les électeurs seront appelés à décider s'ils veulent se porter acquéreurs du produit ou de l'ouvrage, à savoir la République fédérale du Québec créée par leurs représentants à l'Assemblée nationale.

A – Questions à caractère consultatif

À l'étape de la consultation populaire, les électeurs seront appelés à donner leur opinion sur six questions à caractère consultatif.

C'est à ce moment qu'ils pourront s'exprimer et dire :

- s'ils souhaitent que les 17 régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la RFQ;
- s'ils souhaitent que la Nation québécoise devienne une nation libre, moderne et prospère;
- s'ils comprennent bien que, pour créer la RFQ, le Québec doit acquérir le statut de pays;
- s'ils sont d'accord avec le projet de Constitution adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du « Oui »;
- s'ils sont d'accord pour que le Québec s'engage à négocier avec le Canada le traité d'alliance adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du « Oui »;
- s'ils sont d'accord pour que les négociations avec l'autorité fédérale soient menées par un gouvernement d'Unité nationale, advenant une victoire du « Oui ».

B – Une seule question à caractère décisif

Lors de la même consultation populaire (le plébiscite), les électeurs seront appelés, par la 7^e question qui revêtira un caractère décisif, à dire s'ils sont d'accord pour que le Québec obtienne le statut de pays.

- **Libellé de la question décisive :** Voulez-vous que le Québec acquière le statut de pays au plus tard un an, jour pour jour, à compter de la date de la présente consultation populaire?

OUI

NON

En quelque sorte, les électeurs auront à décider :

- s'ils veulent remplacer la province canadienne du Québec par la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- s'ils veulent ratifier les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la République fédérale du Québec;
- s'ils souhaitent devenir les seuls et uniques propriétaires d'un immense territoire de 1 542 056 km² qui occuperait le 18^e rang, sur les 193 pays membres de l'ONU, pour sa superficie;
- s'ils veulent se porter acquéreurs de la République fédérale du Québec et du pays québécois, dont le PIB se chiffre à plus de 300 milliards (comme s'ils étaient les actionnaires majoritaires d'une gigantesque entreprise ou organisation internationale ayant un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards);
- s'ils veulent racheter les actifs (ou intérêts) que possède le Canada dans la province canadienne du Québec, tels que les parcs nationaux, les aéroports, les ports, les édifices et infrastructures canadiennes, dont Radio-Canada, etc.

C – Formation d'un gouvernement d'Unité nationale

Conformément à l'engagement pris avant la consultation populaire, le premier ministre du Québec formera un gouvernement d'Unité nationale qui représentera notamment les régions, la majorité francophone, les Autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones.

D – Négociations avec le Canada

Les négociations avec le Canada devront être menées par des négociateurs et des porte-parole nommés par le gouvernement d'Unité nationale.

IX – Réalisation du Projet Liberté-Nation, par une déclaration d'indépendance nationale

Le Projet Liberté-Nation sera réalisé lorsque le gouvernement d'Unité nationale aura constaté la fin de la province canadienne du Québec et annoncé la naissance de la République fédérale du Québec par une déclaration d'indépendance nationale du Québec.

Cette proclamation d'indépendance prendra effet à l'expiration du délai prévu pour les négociations entre le Québec et le Canada lors de la consultation populaire.

Advenant l'échec des négociations notamment pour cause de mauvaise foi de la part de l'autorité fédérale, l'Assemblée nationale serait justifiée de faire adopter une déclaration unilatérale d'indépendance (comme la Norvège l'a fait en 1905 pour se séparer de la Suède) et de chercher ainsi à obtenir la reconnaissance internationale. La Cour suprême a reconnu ce droit dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S. 217.

A – Déclaration d'indépendance nationale

C'est au jour de la déclaration d'indépendance que la province canadienne du Québec aura cessé d'exister et que le Québec commencera à jouir de son statut de pays libre et indépendant.

C'est le gouvernement d'Unité nationale qui aura la responsabilité de proclamer l'indépendance nationale du Québec.

C'est à ce moment que l'objectif du Projet Liberté-Nation sera réalisé, que les États québécois prendront racine, que la nation québécoise se libérera de sa tutelle canadienne et qu'elle trouvera le chemin qui la mènera à la liberté, à la pleine modernité et à la prospérité.

B – Démission du gouvernement d'Unité nationale, suivie d'élections générales

Après la Déclaration d'indépendance, le gouvernement d'Unité nationale démissionnera et des élections générales seront déclenchées pour élire le premier président de la République fédérale du Québec, son premier gouvernement et ses premiers représentants, et ce, conformément à la Constitution du pays québécois.

Ce gouvernement, de quelque allégeance partisane qu'il soit, sera notamment appelé :

- à mettre en vigueur la Constitution;
- à procéder à la création des États québécois autonomes;
- à gouverner le Québec en fonction des choix politiques faits par les électeurs lors de cette première élection.

Tous les partis politiques qui auront mis en veilleuse leur programme politique pour créer la République fédérale du Québec pourront présenter des candidats sous leurs bannières respectives et faire valoir leur idéologie propre qu'elle soit de gauche, de droite ou de centre, dans le but d'obtenir le mandat de former le premier gouvernement de la RFQ.

X – Véritable portée du Projet Liberté-Nation

La République fédérale du Québec, c'est l'objet qui permettra au Projet Liberté-Nation de réaliser son objectif, soit de permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

La République fédérale du Québec, qui sera de langue française et indépendante d'Ottawa, reconnaîtra les droits des peuples autochtones, dont celui à l'autonomie gouvernementale et reconnaîtra aussi la Nation métisse québécoise.

L'indépendance, la stature d'un peuple

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'indépendance, c'est la stature et la manière d'être d'un peuple devenu adulte, mature et capable de prendre seul en main son propre destin et d'assumer toutes ses responsabilités et ses obligations.

En réalité, un peuple, comme tout être humain, vient au monde avec la liberté et l'indépendance qui grandissent dans le tréfonds de son âme jusqu'à ce qu'il réalise qu'il est en mesure de jouir de ces deux grands attributs de la vie.

L'indépendance du Québec c'est l'indépendance du Canada français

Désormais, il ne faut plus hésiter à parler de l'indépendance du Québec comme de celle du Canada français.

En effet, il s'agit, ni plus ni moins, que de faire l'indépendance de notre part du Canada, soit celle du Canada français.

Faire l'indépendance du Québec, c'est aussi faire l'indépendance d'une partie du Canada.

Ce choix n'a pas pour but de nous départir de tout caractère canadien-français, car ce serait la négation d'une part de notre identité.

Autant le Québec a contribué à l'identité canadienne, autant le Canada a contribué à l'identité québécoise. C'est un fait indéniable, une réalité objective qui impose le respect, et ce, tant de la part des indépendantistes que des fédéralistes.

L'indépendance : une continuité historique

Bien que l'indépendance du Québec soit une rupture avec Ottawa, elle n'en est pas une avec le Canada.

L'indépendance du Québec est plutôt une continuité historique différente par l'un de ses peuples fondateurs, le peuple canadien-français, devenu indépendant à sa maturité, en pleine conscience de son passé, de son présent et de son avenir.

La refondation du Québec que nous propose le présent manifeste procurera une indépendance généreuse et rassembleuse à tous ceux et celles qui habitent le territoire québécois, peu importe leur origine ethnique et leur identité propre.

Avoir, Pouvoir et Vouloir ensemble: devise du Projet Liberté-Nation

La réussite du Projet Liberté-Nation est fondée sur trois mots très simples : l'avoir, le pouvoir et le vouloir.

Est-ce que les Québécois ont tout ce qu'il faut pour réaliser un tel projet? Si oui, est-ce qu'ils peuvent le faire? Dans l'affirmative, est-ce qu'ils veulent de ce projet collectif et profondément humain?

L'Avoir : Avons-nous tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation?

La réponse ne peut-être qu'affirmative. Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons :

- un immense territoire composé de 17 régions capables d'assumer leur plein développement et de moduler leur avenir en fonction de leurs spécificités;
- une situation géographique des plus enviables, avec le fleuve St-Laurent qui nous ouvre la porte sur l'Europe et la voie maritime qui nous lie aux Grands Lacs;
- des richesses naturelles en abondance;
- des capitaux qui font l'envie de bien des pays;
- une population assez grande pour représenter un important pouvoir d'achat;
- une classe grandissante d'hommes et de femmes capables de lancer des initiatives importantes tant sur le plan culturel que sur le plan économique;
- une langue, une culture et une histoire qui sont notre part du fondement du Canada et de l'Amérique du Nord;
- un gouvernement doté d'une certaine souveraineté et capable de créer la République fédérale du Québec;
- un vouloir-vivre collectif avec nos peuples autochtones, notre communauté anglophone et nos compatriotes allophones.

Le Pouvoir : Pouvons-nous réaliser le Projet Liberté-Nation?

L'étude sommaire de faisabilité politique, juridique, économique, financière que nous avons menée nous a convaincus, sans l'ombre d'un doute, que nous avons le droit et les moyens de réaliser collectivement le Projet Liberté-Nation et créer la République fédérale du Québec à l'avantage de tous ses habitants.

Le Vouloir ensemble : Voulons-nous réaliser ensemble le Projet Liberté-Nation?

Nous sommes en pleine possession de l'avoir et du pouvoir de réaliser le Projet Liberté-Nation et de créer la République fédérale du Québec.

Alors qu'est-ce qu'il nous manque si ce n'est le vouloir? Pourtant, le vouloir ce n'est qu'un peu de courage et d'audace dans la réalisation de ce projet grandiose qui vise à permettre la nation québécoise tout entière de trouver le chemin qui la mènera à sa pleine liberté.

Voilà pourquoi nous n'accepterons plus, plus jamais, de nous laisser envahir par la peur et le chantage d'où qu'ils viennent.

XI – Comme mot de la fin

Le Projet Liberté-Nation est fondé sur un nécessaire consensus.

La réalisation du Projet Liberté-Nation et la création de la République fédérale du Québec nécessitent un consensus fort au sein de la population.

L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour parachever à eux seuls le pays québécois.

La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés et elle doit être abandonnée.

L'approche référendaire, privilégiée en 1980 et en 1995, a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir autour d'un projet commun.

La démarche pour l'indépendance du Québec se résumait malheureusement par un débat au cours duquel les indépendantistes tentaient d'imposer leur volonté et leurs solutions aux fédéralistes.

Réconciliation des besoins

On a oublié que l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes. On a oublié aussi qu'elle devait combler les besoins des nationalistes et surtout des régionalistes.

Bref, on a omis de présenter un projet rassembleur qui comblerait les besoins de la très grande majorité des Québécois tout en suscitant leur adhésion.

Cette réconciliation des besoins ne repose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous.

Le caractère permanent du Canada français au Québec

Lorsque l'on affirme que « faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada », c'est reconnaître que l'indépendance du Québec ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne, mais plutôt à l'indépendance de notre part du Canada avec tout ce que cela implique pour notre identité propre.

Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel. Il y a en chacun de nous une part historique du Canada et il n'y a aucune raison valable de la renier.

Pour le meilleur et pour le pire, le Québec a modelé le Canada et le Canada a modelé le Québec. Lors de la création de la République fédérale du Québec, il nous reviendra de garder le meilleur et de rejeter le moins bon de notre expérience canadienne.

Par exemple, nous pouvons rejeter la monarchie et le système parlementaire britanniques au profit d'un système républicain.

Cependant, nous pouvons conserver le concept de fédération et de péréquation pour faire du pays québécois une fédération d'États régionaux autonomes, unis et pleinement responsables de la gestion de l'exploitation de leurs territoires respectifs.

Évidemment, un tel discours de réconciliation ne s'adresse pas aux extrémistes ou sectaires, qu'ils soient indépendantistes ou fédéralistes. Seul un électorat modéré et ouvert à la réflexion rationnelle peut s'approprier le Projet Liberté-Nation esquissé dans le présent manifeste.

Implication essentielle des élus municipaux pour réaliser le PLN

Toutes les options exposées dans le plan d'affaires et le plan d'action du Projet Liberté-Nation dépendent de l'implication des citoyens, des élus régionaux et de l'Assemblée nationale du Québec qui est seule habilitée à créer la République fédérale du Québec.

Une analyse un tant soit peu sérieuse démontre que si le projet d'indépendance ne se réalise pas, c'est en raison d'un manque de leadership apte à réunir une majorité de Québécois.

Si de nombreuses raisons expliquent cette absence de leadership mobilisateur, l'histoire nous enseigne néanmoins que le projet d'indépendance peut gagner l'avant-scène de la politique régionale, et ce, avec une simple étincelle.

L'indépendance, une affaire positive

À ce jour, ce sont nos échecs dans nos relations avec le Canada qui ont servi d'étincelle et failli mettre le feu aux poudres. Le rapatriement de la Constitution du Canada sans l'accord du Québec, puis l'échec des accords constitutionnels du lac Meech et de Charlottetown, ne sont que exemples de frictions ayant provoqué une mobilisation en faveur de l'indépendance du Québec.

Certains en concluent que seule une nouvelle provocation d'Ottawa et des autres provinces pourrait relancer le projet d'indépendance du Québec. Ce n'est pas notre avis.

Premièrement, parce que toutes les confrontations ayant eu lieu entre Québec, Ottawa et les autres provinces n'ont jamais suffisamment relancé le projet d'indépendance pour qu'il se concrétise. Par conséquent, l'indépendance du Québec ne se réalisera pas à la suite d'une confrontation avec Ottawa et les autres provinces.

Deuxièmement, et pis encore, parce que ces confrontations associent le projet d'indépendance à des expériences perçues par la population comme ayant été très négatives. Il suffit de rappeler aux Québécois le souvenir pénible de ces « chicanes constitutionnelles » pour éteindre toute flamme.

Il ne faut pas sous-estimer l'emprise de ces expériences négatives sur les Québécois. Par exemple, l'idée de ne tenir un troisième référendum que si, et seulement si, les « conditions gagnantes » sont réunies vise essentiellement à éviter une humiliation de plus au peuple québécois.

Ce n'est pas en cherchant à se soustraire à des expériences négatives qu'un projet aussi positif et révolutionnaire que le Projet Liberté-Nation pourra se réaliser. L'idée est bien pensée, mais sa logique n'est qu'apparente. Pour donner un résultat positif, le fondement de l'indépendance du Québec doit être positif.

L'indépendance, une affaire interne

L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout une affaire interne sans lien avec Ottawa et les autres provinces. Ainsi notre regard ne doit pas se porter vers l'extérieur du Québec, mais vers l'intérieur. Pour les politiciens de la scène provinciale, cela implique de porter en priorité leur attention aux régions.

Malheureusement sur la scène provinciale, nos politiciens ont pris la mauvaise habitude de regarder vers le haut en questionnant le gouvernement du Canada, plutôt que de se tourner vers la base en pensant à nos régions.

Force est de constater que dans le projet d'indépendance tel qu'il a été conçu et promu jusqu'à maintenant, le Québec est abordé tout d'un bloc, comme un seul morceau. Et l'approche a

toujours visé une majorité nationale. « Il faut convaincre le maximum de gens à travers le Québec », dit-on.

Jusqu'ici, cette approche nationale a échoué, parce qu'elle n'interpelle pas suffisamment les Québécois dans leur réalité, et aussi parce qu'elle ne respecte pas la structure du Québec dans laquelle vivent les Québécois.

En effet, si nous reconnaissons aisément que le Québec indépendant formera « un pays en un seul morceau », on ne peut oublier le fait que ce pays rassemblera dans une fédération un ensemble de régions distinctes les unes des autres.

Bref, la base du pays québécois, son élément premier, ce sont ses régions. La réalité dans laquelle évolue chaque Québécois est d'abord et avant tout régionale.

L'indépendance du Québec ne saurait se réaliser sans l'accord de chacune de ses régions, un accord conditionnel à l'obtention de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur autonomie et à leur développement.

Dans sa situation actuelle, le Québec ne peut pas combler tous les besoins des régions puisqu'il ne dispose pas lui-même de tous ses pouvoirs. Or, le développement des régions ne saurait attendre plus longtemps.

Le projet Liberté-Nation s'avère nécessaire pour assurer le développement régional qui est à la base du développement même du Québec.

Leadership des régions

Il revient donc aux régions d'assumer le leadership de tout projet d'indépendance du Québec, afin qu'elles puissent s'assurer d'obtenir toute l'autonomie, tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires à leur développement.

C'est ainsi qu'en refondant le Québec à partir des régions, on pourra non seulement permettre à ces régions d'obtenir le statut d'États autonomes, mais on pourra en même temps faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Pour les politiciens intéressés, la décentralisation du projet d'indépendance du Québec implique non pas de parcourir les régions, mais plutôt de travailler dans leurs régions respectives.

Le Projet Liberté-Nation convie les régions à demander le statut d'État, à l'image notamment des États américains, et de se fédérer dans une république québécoise indépendante, soit la République fédérale du Québec, où elles seraient représentées dans un Sénat et une Chambre des représentants.

Nous évitons volontairement de détailler davantage cette proposition. Nous croyons qu'il revient aux régions elles-mêmes de se définir dans la perspective d'un Québec indépendant.

Bref, loin de nous l'idée d'imposer quoi que ce soit aux régions. Notre intervention se veut tout simplement une invitation aux régions et à leurs décideurs de prendre le leadership du Projet Liberté-Nation.

Le droit à l'autodétermination du peuple québécois et le Projet Liberté-Nation

Nous avons insisté, dans ce manifeste, sur l'importance d'une alliance ou, si l'on préfère, d'un traité particulier avec le Canada, compte tenu de nos besoins réciproques, ne serait-ce qu'en matière économique.

Dans le passé, plusieurs politiciens canadiens ont brandi le spectre du refus de négocier une telle alliance avec le Québec pour bloquer tout projet d'indépendance.

Leur faute aura été d'avoir tout simplement omis de considérer que l'indépendance du Québec est d'abord une affaire interne, et qu'ensuite viendra l'offre d'un traité d'alliance.

Il faut savoir aussi qu'il n'est pas obligatoire pour notre Assemblée nationale de lier le Projet Liberté-Nation à la signature d'un traité avec le Canada ou tout autre pays.

Le Québec n'a pas à demander à qui ce soit, pas même au Canada, la permission d'exercer son droit à l'autodétermination et de déclarer son indépendance.

Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de la déclaration d'indépendance du Québec par l'Assemblée nationale, cette dernière entreprendra toutes les démarches nécessaires pour signer l'ensemble des conventions et traités internationaux concernant les droits de la personne, les relations commerciales, etc.

Il va de soi que le Québec offrira au Canada de négocier un traité d'alliance particulier compte tenu de nos intérêts communs.

Le Canada ne pourra refuser ce traité à moins de vouloir séparer les quatre provinces maritimes du reste du Canada. Quelle que soit la décision du Canada, les traités internationaux s'appliqueront.

Le Pays québécois comme une mosaïque

Lorsque j'ai conçu le Projet Liberté-Nation, je me suis représenté le Pays québécois de 2030 comme une gigantesque mosaïque.

En la regardant de loin, je voyais 17 États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, la seule des Amériques, soit la République fédérale du Québec.

Mais en la regardant de plus près, je voyais dans sa composition, et cela très distinctement :

- mes frères les autochtones qui nous ont accueillis et aidés lorsque nos ancêtres ont débarqué en Amérique pour fonder le Canada français;

- mes compatriotes de langue anglaise avec qui, malgré nos différends, nous avons instauré la démocratie sur notre territoire et construit le Québec d'aujourd'hui;
- mes compatriotes allophones, qui sont venus de partout au monde pour contribuer à notre société, apportant avec eux leurs richesses culturelles qui ont ennobli la nôtre; et
- mes compatriotes de langue française, qui portent en leur cœur ce désir profond de vivre en français.

Le parachèvement du Pays québécois : l'affaire d'un peuple et non d'un sauveur

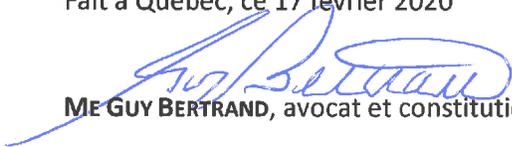
N'oublions jamais, comme l'histoire récente du Québec nous l'a enseigné, que le parachèvement du pays québécois, qui mènera notre nation à sa pleine liberté, ne saurait reposer sur une seule personne, aussi brillante, lucide et charismatique soit-elle.

L'avenir du Québec, qui passe par la réalisation du Projet Liberté-Nation, repose plutôt sur la force de son peuple, en attente d'en faire la démonstration, une fois qu'il aura obtenu pour ses 17 régions le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec.

Le Projet Liberté-Nation c'est mon testament politique : annexe 4

À bientôt

Fait à Québec, ce 17 février 2020


ME GUY BERTRAND, avocat et constitutionnaliste

ANNEXE 1

Conception Me Guy Bertrand
Tous droits réservés © 2019 Me Guy Bertrand

Les liens pour tout savoir sur le Projet Liberté-Nation et la République fédérale du Québec en date du 14 février 2020

Voyez d'abord le **résumé dans un documentaire** de 45 minutes divisé en 12 capsules-vidéo de quelques minutes chacune sur le site: www.republiquefederaleduquebec.com

Ensuite, consultez l'ouvrage de Me Guy Bertrand qui comprend **3 tomes que vous pouvez télécharger gratuitement** à partir des liens suivants :

1ier Tome : Guide d'accès à l'indépendance - Pour la survie du Québec français Essai -
<http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.1.pdf>

2ième Tome : Le Projet Liberté-Nation - Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada, Essai - <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.2.3.pdf>

3ième Tome : Bienvenue République fédérale du Québec - Refonder le Québec à partir des régions, Manifeste: <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.3.pdf>

L'ouvrage comprend aussi la **Maquette de la République fédérale du Québec**:
<https://st2.ning.com/topology/rest/1.0/file/get/2931572796?profile=original>

Vous pouvez voir aussi le **profil de chacune des 17 régions administratives** du Québec comme futurs États autonomes de la République fédérale du Québec, dans le cadre du Projet Liberté-Nation/

Ces États québécois auraient des pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers seraient comparables à ceux des provinces canadiennes notamment:

(01) Profil de l'État du Bas-Saint-Laurent (01/17). <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/0117-profil-du-bas-saint-laurent-voyez-tous-ses-pouvoirs-comme-futur-%C3%A9tat-autono/2161524437392871/>

(02) Profil de l'État du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/02profil-du-saguenay-lac-saint-jean-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-un-%C3%A9t/2167901166755198/>

(3) Profil de L'État de la Capitale-Nationale (03/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/03-profil-la-capitale-nationale-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-un-%C3%A9tat-s/2171519563060025/>

(04) Profil de l'État de la Mauricie (04/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/04-profil-de-la-mauricie-stature-dune-province-mais-sans-pouvoir-aucunsolution-s/2182694435275871/>

(05) Profil de l'État de l'Estrie (05/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/05-profil-de-la-r%C3%A9gion-de-lestrie-qui-a-stature-dune-province-mais-sans-pouvoir-/2183977305147584/>

(06) Profil de l'État de Montréal (06/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/06-profil-de-l%C3%A9tat-de-montr%C3%A9als-a-grandeur-et-sa-puissance-dans-le-cadre-du-proje/2187314318147216/>

(07) Profil de l'État de l'Outaouais (07/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/07-profil-de-l%C3%A9tat-de-loutaouaissa-grandeur-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nati/2190020834543231/>

(08) Profil de l'État de l'Abitibi-Témiscamingue (08/17): <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/08-profil-de-labitibi-témiscamingue-dans-le-cadre-du-projet-liberté-nation-un-ét/2199360233609291/>

(09) Profil de l'État de la Côte-Nord (09/17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/09-profil-de-la-côte-nord-dans-le-cadre-de-plnun-état-autonome-des-pouvoirs-const/2210956565782991/>

(10) Profil de l'État du Nord-du-Québec (10/17): <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/10profil-du-nord-du-quebec-avec-pln-un-etat-autonome-2-fois-plus-grand-que-lalle/2215975991947715/>

(11) Profil de l'État de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11 de 17)
<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/11-profil-du-futur-%C3%A9tat-de-la-gasp%C3%A9sie-%C3%AEles-de-la-madeleine-dans-le-cadre-du-pro/2247917978753516/>

(12) Profil de l'État de Chaudière-Appalaches (12 de 17)
<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/12-profil-de-l%C3%A9tat-de-chaudi%C3%A8re-appalaches-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-natio/2256488454563135/>

(13) Profil de l'État de Laval (13 de 17)
<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/13-profil-de-l%C3%A9tat-de-laval-dans-le-cadre-du-projet-libert%C3%A9-nation-qui-m%C3%A8ne-%C3%A0-la/2266322473579733/>

(14) Profil de l'État de Lanaudière (14 de 17)
<https://drive.google.com/open?id=19c3VBA3gmSAG0OmJaFXPDhf6YgWWQkaL>

(15) Profil de l'État de Laurentides (15 de 17)
<https://drive.google.com/open?id=1OSvePeOu0CeTfoW-Mk05QDzxjyIiOKP->

(16) Profil de l'État de La Montérégie (16 de 17) https://drive.google.com/open?id=1P3QI--HSVxPIRtiEn8ING_3No17PHsB7

(17) Profil de l'État du Centre-du-Québec (17 de 17) <https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/17profil-du-centre-du-qu%C3%A9bec-dans-le-cadre-de-plnun-%C3%A9tat-autonomedes-pouvoirs-id/2456130344598944/>

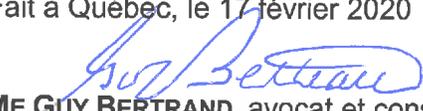
Vous trouverez toute la documentation sur le Projet Liberté-Nation à partir du Réseau Liberté-Nation auquel vous pouvez adhérer comme membres fondateurs:

<https://reseaulibertenation.com>

PLN est le seul projet qui permettra à nos 17 régions administratives d'obtenir le statut d'États autonomes et unis au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du

Québec et qui, en même temps, permettra au Québec d'obtenir le statut de pays séparé de la Constitution canadienne et d'Ottawa sans être séparé des Canadiens.

Fait à Québec, le 17 février 2020


ME GUY BERTRAND, avocat et constitutionnaliste

ANNEXE 2

Conception Me Guy Bertrand
Tous droits réservés © 2019 Me Guy Bertrand

Modèle de résolution municipale, ou régionale

Ce (date) jour de (mois) (année)

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;

CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;

CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998) 2 RCS 217*, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'appui des élus municipaux ou des municipalités locales les candidats, à la prochaine élection, devront s'engager solennellement à appuyer le Projet Liberté-Nation et à construire la République fédérale du Québec qui

assurera le partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité ou l'organisation régionale municipale reconnue par le gouvernement du Québec (nom) donne son accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions, soit la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences en matière de développement économique, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

QUE la municipalité ou l'organisation régionale municipale reconnue par le gouvernement du Québec (nom) et/ou ses élus n'accorderont leur soutien, à l'élection québécoise de (année), qu'aux seuls candidats (des partis ou indépendants) qui, dans une déclaration solennelle sans équivoque, s'engageront en faveur de la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mènera à la création de la République fédérale du Québec, et ce, une fois élus députés de l'Assemblée nationale du Québec.

Fait à Québec, le 17 février 2020


ME GUY BERTRAND, avocat et constitutionnaliste

ANNEXE 3

Conception Me Guy Bertrand

Tous droits réservés © 2019 Me Guy Bertrand

Déclaration solennelle des candidats

Ce (date) jour de (mois) (année)

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;

CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;

CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998) 2 RCS 217*, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation qui mènera à la construction de la République fédérale du Québec donnera le pouvoir au peuple en régions en assurant le

partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

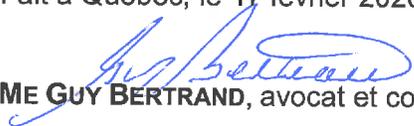
SOUSIGNÉ

Je, soussigné (prénom et nom), candidat du (nom du parti ou, le cas échéant, mention « indépendant »), donne mon accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions, soit la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences en matière de développement économique, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* ;

EN CONSÉQUENCE, je m'engage, si je suis élu député à l'Assemblée nationale, lors de la prochaine élection québécoise, à travailler à la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mènera à la création de la République fédérale du Québec, peu importe le parti qui formera le prochain gouvernement.

_____ Signature du candidat

Fait à Québec, le 17 février 2020


ME GUY BERTRAND, avocat et constitutionnaliste